

Lors des tests d'évaluation, l'élève doit être capable de :

1. Technique instrumentale (fabrication du son)

- Expliquer le mécanisme physique de la fabrication de la note et le démontrer physiquement

- Conditions :

*Expliquer oralement le phénomène en partant du ventre jusqu'aux lèvres

*Montrer le phénomène

Barème d'évaluation suffisant :

*Explication correcte du phénomène à 100%

*La respiration doit être chaude (abdominal)

2. Montrer l'assimilation de la technique « no pressing » et position de la langue dans l'articulation des notes (A pour les notes graves, E pour les sons dans le médium, I pour les sons Aigus)

Conditions :

Avec l'embouchure seul

*Produire un sifflement avec la trompette posée sur la paume de la main

*Produire une gamme majeure montée & descendre, avec le « buzzing » et l'embouchure

Avec l'instrument

*Produire des sons graves et aigus avec articulation de la langue

*Jouer dans les registres grave et aigus (du fa# grave au do aigu (jouer chromatique sur 2 octaves))

Barème d'évaluation suffisant :

*Le sifflement est clairement audible

*la gamme est clairement audible

*Les sons sont articulés avec la voyelle correcte

*Sons propres sur les 2 octaves et ½

3. Lire à vue et jouer une partition

Conditions :

*Partition à choix du jury

*Préparation 2 minutes

*Tempo à choix de l'élève

*Difficultés mélodique jusqu'à 3 altérations

*Difficultés rythmique : croches, triolets

Barème d'évaluation suffisant :

*Maximum 1 erreur rythmique et 1 erreur mélodique toutes les 3 mesures

Critères d'évaluation

- Evaluation :

De 5.6 à 6 excellent

De 5.1 à 5.5 très bien

De 4.6 à 5 bien

De 4 à 4.5 suffisant

De 0 à 3.9 insuffisant